



Aix MARSEILLE

12 place du général de gaulle

13001 MARSEILLE

Bulletin Académique SNEP-FSU

SPECIAL FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Bienvenue !

Vous venez de réussir le concours : nous vous adressons nos plus vives félicitations !

Vous êtes dorénavant fonctionnaires stagiaires de l'éducation Nationale, avec les mêmes droits et obligations que vous soyez lauréats d'un concours externe ou d'un concours interne.

Sachez que vous êtes les joyeux testeurs d'un nouveau système de «formation» que nous contestons largement. Nous revendiquons une formation ambitieuse, donnant à chacun le temps et les moyens d'analyse pour réussir son entrée dans un métier difficile.

Vos prédécesseurs, à l'IUFM, étaient déchargés des 2 tiers de leur service devant élèves pour une formation disciplinaire et professionnelle qui leur permettait une entrée dans le métier progressive et réfléchie. Aujourd'hui tout est bien différent : vous arrivez dans des établissements à temps plein ou presque, avec des conditions très différentes d'une académie à l'autre. C'est dans ce cadre qu'une grande majorité des collègues a refusé le tutorat. Ils ont revendiqué par là VOTRE droit à la formation et celui de nos élèves sans remettre en cause leur solidarité à votre égard.

Les conditions et les contenus de cette pseudo formation sont encore très flous et nous sommes inquiets de leur lisibilité, de leur transparence et de leur qualité. Nous voulons donc vous dire que nous ne « lâcherons » pas nos collègues à un moment aussi décisif, que nous vous accompagnerons dans les établissements et face à l'administration tout au long de l'année.

Ainsi, nous vous encourageons à nous solliciter dès la moindre question ou inquiétude, dès que vous en ressentirez le besoin. Par ailleurs, nous viendrons à votre rencontre pour échanger avec vous sur nos métiers.

A tous, bonne rentrée !

LE Snep Aix MARSEILLE

ANDJELKO SVRLDIN, secrétaire académique ET DOMINIQUE FRÖHRING, secteur corporatif

Calendrier de rentrée :

Vous êtes affecté dans un établissement pour l'année scolaire :

A toutes les étapes de cette rentrée, le SNES et le SNEP seront à vos côtés dans les établissements et les départements.

Le jour de la pré-rentrée :

Vous devez impérativement :

Si ce n'est déjà fait, vous devez vous présenter au chef d'établissement.

- Rencontrer les équipes pédagogiques de vos classes et les collègues de votre discipline.
- vérifier votre emploi du temps : pas plus de 6 h de cours, pas plus de 2h avec la même classe la même journée, le nombre d'heures officiel par classe.
- Vous ne devez pas avoir de classe d'examen ni de classe réputée «difficile».
- demander les clés des salles de cours et des installations sportives, la liste des élèves de vos classes.
- Vous informer du fonctionnement de la cantine, de la reprographie, du cahier de texte et de la gestion des absences d'élèves.

Vous devez très rapidement :

- Rencontrer l'équipe de vie scolaire (CPE et surveillants).
 - Signer, au secrétariat du proviseur, votre PV d'installation qui déclenche votre rémunération.
- En cas de problème, demandez le soutien d'un collègue de la discipline et du collègue responsable de la section syndicale Snep.

Si la situation ne se débloque pas, appelez la section syndicale départementale ou académique. Surtout, vous pourrez, à tout moment, trouver des ressources auprès des syndiqués du SNES et du SNEP

Infos pratiques :

Obligations de service

Vous êtes lauréat d'un concours interne : vous faites devant élèves le même nombre d'heures que le lauréat du concours externe correspondant exceptés les stagiaires ex-titulaires PLP ou certifiés, qui seront à temps complet.

Professeurs EPS stagiaires : **20 h** dont 3H unss

Attention ! Aucune heure supplémentaire ne peut vous être imposée ni payée.

Salaire :

Vous serez rémunérés au 3ème échelon pour toute la durée de l'année scolaire

Pour une première prise en charge financière fin septembre (sous la forme d'un acompte de 80%), il est impératif que le dossier financier complet soit remis dans l'établissement de stage avant le 7 septembre. En cas de retard, il est possible que le premier salaire n'arrive que fin octobre... Ce dossier comporte certaines pièces à compléter ou à fournir dès le jour de la pré-rentrée dans l'établissement.

GREVE :

Vous avez les mêmes droits syndicaux que les titulaires notamment le droit de grève.

Syndicalisation :

Cette année vos conditions d'entrée dans le métier sont expérimentales et donc difficiles. Il est donc incontournable de rejoindre le SNEP pour être informés et défendus.

Pas d'Éducation sans EPS !

Sans l'engagement du SNEP, de ses militants et de ses élus qui représentent 81% de la profession, l'EPS n'aurait pas fait partie des disciplines essentielles pour la formation des jeunes. Le sport scolaire, spécificité française, aujourd'hui fort de plus d'un million de licenciés, n'aurait pas résisté aux tentatives répétées d'extinction.

Les responsables et les élus du SNEP mettent toute leur expérience professionnelle, leur engagement social et démocratique au service du développement, de la promotion de l'EPS et de ses personnels.

En tant qu'enseignant d'EPS militants nous revendiquons et nous affirmons que le système éducatif peut faire réussir tous les jeunes, encore faut-il que les choix institutionnels et politiques aillent dans ce sens.

Le tutorat :

La position de la FSU sur la formation

Le SNES et le SNEP revendiquent une formation des maîtres conçue sur l'ensemble du cursus universitaire et des premières années d'exercice.

Dans cet esprit, la formation universitaire doit être à la fois disciplinaire et pré-professionnalisante, de manière progressive. Le recrutement des enseignants doit être assuré par un concours national portant prioritairement sur les connaissances universitaires des candidats. Parce que nous considérons également qu'une formation professionnelle est indispensable pour enseigner, nous exigeons que l'année de stage après l'admission au concours soit une année pleine et entière de formation, articulée avec le cursus universitaire et en lien avec la recherche, dans le cadre d'IUFM renouvelés.

Enfin, l'entrée dans le métier doit se faire de façon progressive avec un plan de formation bien plus ambitieux que celui actuellement prévu par le rectorat, de façon à prendre en compte la complexité de nos métiers et notre volonté de faire réussir les élèves. C'est avec la mobilisation de tous que l'on portera l'idée qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qui nécessite une réelle formation. Pour cette raison, le SNES et le SNEP se sont battus pied à pied, au niveau national et dans notre académie, contre cette réforme et les conditions d'exercice indignes faites aux stagiaires cette année.

. Nous continuons donc à faire pression sur le rectorat en refusant la charge de tuteur.

En effet, sans tuteur, la réforme ne peut plus être appliquée

Or le texte de l'arrêté ministériel publié au BO du 1er avril 2010 précise bien que les tuteurs sont des enseignants expérimentés et volontaires qui s'engageront dans le tutorat ». Mais bien évidemment, le SNES et le SNEP demandent à leurs adhérents titulaires d'accueillir les stagiaires dans leur établissement et de leur apporter, durant l'année scolaire, toute l'aide nécessaire. La section académique du Snep mettra en place des stages et des permanences hebdomadaires spécifiques aux stagiaires.

N'hésitez pas à contacter la section académique pour toute question concernant le tutorat ou le suivi de l'année de stage.

« Tous capables ! » Oui, mais cela demande beaucoup de travail, de réflexion, d'expérimentation, de créativité, de conviction et d'exigence pour conquérir les moyens nécessaires à la réelle démocratisation de l'École.

Le SNEP est l'outil syndical de toute la profession. Tout au long de l'année, nous analyserons, nous informerons, nous conseillerons l'ensemble des collègues d'EPS et avec la profession nous agirons ! Nous serons aussi à vos côtés pour vous accompagner dans votre entrée dans le métier :

-Vous recevrez toutes nos publications

-Vous serez invités à participer à des stages de formation syndicale sur les problématiques du métier et de ses évolutions.

-Vous pourrez nous contacter à tout moment par mél ou téléphone, et venir nous solliciter et nous rencontrer le mardi, le jeudi et le vendredi lors des permanences syndicales du SNEP-Aix-MARSEILLE.

Alors à bientôt,

ANDJELKO SVRLDIN Secrétaire académique du SNEP-Aix MARSEILLE

Section académique du SNEP (S3)

**12, place du général de gaulle
13001 MARSEILLE**

Tel :

Mail : s3-aix@snepsu.net